



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du :	21 Juillet 2025
à :	9h30

Présidence :	MME. BALSA Fatima
--------------	-------------------

Présents :	MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul et DUMIOT Dominique
------------	--

Excusés :	MME. SIMON Béatrice MM. GOSSEC José et DE MARI Didier
-----------	--

Assiste à la séance	M. LEYMARIE Matthieu
---------------------	----------------------

La Présidente de la commission, Fatima BALSA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence.

Approbation du Procès-verbal du 17/07/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé :

I – CLASSEMENT DES CHALLENGES DE LA SPORTIVITÉ GROUPAMA DE LA SAISON 2024-2025

La Commission :

Considérant l'article 3 du Règlement des Challenges de la Sportivité Groupama dispose que : « *La dotation ne sera attribuée que pour les ratios supérieurs à - 2,80 de moyenne par match. Les clubs déclarés fautifs dans un dossier après instruction par la Commission Régionale ou Départementale de Discipline ou la Commission Régionale ou Départementale d'Appel de Discipline, sont exclus pour la saison en cours du Challenge « Club » et du Challenge « Equipe » pour l'équipe concernée. Les équipes non concernées par le dossier disciplinaire continuent à concourir pour le Challenge « Equipe » de leur catégorie.* »,

Après restitution des travaux, la Commission prend note et valide :

- Les classements du Challenge « EQUIPE » de la Sportivité Groupama de la saison 2024-2025 sur la période du 01.01.25 au 30.06.25 des championnats suivants :
- ✓ Régional 1 : 1 poule
 - ✓ Régional 2 : 2 poules
 - ✓ Régional 3 : 4 poules
 - ✓ U18 R1 : 1 poule
 - ✓ U18 R2 : 2 poules
 - ✓ U16 R1 : 1 poule
 - ✓ U16 R2 : 1 poule
 - ✓ U15 R1 : 1 poule
 - ✓ U14 R1 : 1 poule
 - ✓ U14 R2 : 1 poule
 - ✓ Régional 1 Féminin : 1 poule

Challenge "EQUIPE" Phase 2 (01.01.25 au 30.06.25)		
Championnat	Vainqueur	Ratio
R1	US MONNAIE	-1,92
R2 Poule A	SARAN FC (2)	-0,92
R2 Poule B	AVOINE O. CHINON C. (2)	-1,69
R3 Poule A	US ARGENTON LE PECHEREAU	-1,77
R3 Poule B	SC VATAN	-1,46
R3 Poule C	C'CHARTRES F. (3)	-2,36
R3 Poule D	SMOC ST JEAN DE BRAYE (2)	-1,00
U18 R1	C'CHARTRES F.	-2,50
U18 R2 Poule A	AS CHOUZY ONZAIN	-0,69
U18 R2 Poule B	AVOINE O. CHINON C.	-1,00
U16 R1	VINEUIL SF	-0,33
U16 R2	LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX	-0,58
U15 R1	SARAN FC	-0,36
U14 R1	C'CHARTRES F.	-0,33
U14 R2	AG BOIGNY CHECY MARDIE	-0,36
R1 Féminin	LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX	-0,33

- Le classement du Challenge « CLUB » de la Sportivité Groupama de la saison 2024-2025 sur la période du 15.08.24 au 30.06.25 :

Challenge "CLUB" (15.08.24 au 30.06.25)					
Classement	Club	Nbre équipes du club	Nbre matchs total du club	Points total du club	Ratio
1	AVOINE O. CHINON C.	2	49	85	-1,73
2	US VENDOME	3	71	138	-1,94
3	BLOIS FOOT 41	7	158	324	-2,05
4	C'CHARTRES F.	9	195	412	-2,11
5	AG BOIGNY CHECY MARDIE	4	92	220	-2,39

La Commission transmet au Comité de Direction pour validation de ces classements afin que les clubs lauréats soient conviés à une remise des récompenses le 16.09.2025 au siège de la Ligue.

II – DIVERS

A – INSTANCES ET CLUBS

- **F.F.F. :**

Copie pour information du nombre de clubs régionaux à qualifier par le 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France Féminine 2025/2026.

La Commission prend note des 3 clubs à qualifier pour la Ligue.

Copie pour information du nombre de clubs régionaux à qualifier par le 1^{er} tour fédéral de la Coupe Nike U18 Féminine 2025/2026.

La Commission prend note d'1 seul club à qualifier pour la Ligue.

Copie pour information du nombre de clubs régionaux à qualifier par le 1^{er} tour fédéral de la Coupe Gambardella Crédit Agricole 2025/2026.

La Commission prend note des 3 clubs à qualifier pour la Ligue (en complément de l'US ORLEANS LOIRET F. et du C'CHARTRES FOOTBALL, clubs évoluant dans le championnat U19 NATIONAL).

Copie pour information du nombre de clubs régionaux à qualifier par le 1^{er} tour fédéral de la Coupe Nationale Futsal 2025/2026.

La Commission prend note d'1 seul club à qualifier pour la Ligue.

- **Ligue Centre-Val de Loire :**

Engagements Coupes Nationales et Régionales 2025-2026

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2025/2026), la Commission précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- **Coupe Gambardella C.A. 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025**
- **Coupe de France Féminine 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025**
- **Coupe Nationale Féminine U18 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025**
- **Coupe Nationale Futsal 2025/2026 : jusqu'au 28 septembre 2025**

- **Coupe Centre-Val de Loire 2025/2026 : jusqu'au 24 août 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2025/2026 : jusqu'au 21 septembre 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 2025/2026 : jusqu'au 21 septembre 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2025/2026 : jusqu'au 31 octobre 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire U15 Féminine 2025/2026 : jusqu'au 31 octobre 2025**

La Commission rappelle que ces engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional dans la catégorie concernée. En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.

Informations à partir du lien ci-après mis en ligne sur le site internet de la Ligue Centre-Val de Loire : <https://foot-centre.fff.fr/simple/engagements-des-coupes-nationales-2025-2026/>

- **Districts** :

- **Clubs** :

B – DÉCLARATION MATCH AMICAL

Durant cette période estivale, la Commission rappelle à l'ensemble des clubs de la Ligue que la procédure de déclaration d'un match amical pour les équipes évoluant dans un championnat National ou Régional est **obligatoire** (les rencontres entre clubs de districts doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district concerné).

Chaque club déclarant un match amical devra se servir du formulaire disponible sur le site internet de la Ligue intitulé : « Déclaration Match Amical » à partir du lien suivant : <https://foot-centre.fff.fr/declaration-match-amical/>.

La Commission rappelle également aux clubs organisateurs, qu'ils sont tenus de faire remplir une feuille de match pour chaque rencontre amicale disputée. En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt, ...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service « Compétitions » de la Ligue.

C – VOLONTARIAT RÉGIONAL 2 FÉMININ, U18 RÉGIONAL 2 FÉMININ ET FUTSAL 2025-2026

Afin de composer les Championnats R2 Féminin, U18 R2 Féminin, R1 Futsal, R1 Futsal Féminin et U18 R1 Futsal 2025/2026, les clubs sont invités à prendre connaissance du lien ci-dessous mis en ligne sur le site internet de la Ligue Centre-Val de Loire permettant d'accéder aux fiches de Volontariat : <https://foot-centre.fff.fr/simple/volontariats-championnats-feminins-et-futsal/>

- Pour les clubs souhaitant candidater aux compétitions **R2F et U18 R2F**, les fiches de volontariat sont à imprimer, renseigner et scanner puis à retourner par courriel uniquement avant le **lundi 25 août 2025 à 12h00** (dernier délai) à competitions@centre.fff.fr
- Pour les clubs souhaitant candidater aux compétitions **R1 Futsal, R1 Futsal Féminin et U18 R1 Futsal**, les fiches de volontariat sont à imprimer, renseigner et scanner puis à retourner par courriel uniquement avant le **lundi 25 août 2025 à 12h00** (dernier délai) à competitions@centre.fff.fr

A noter que la candidature est obligatoire chaque saison pour ces championnats.

III – COUPE DE FRANCE 2025 / 2026

La Commission :

Considérant le nombre de Clubs engagés : 261

Par ces motifs :

Décide de la Pyramide régionale suivante :

- 1^{er} tour : 24.08.2025 : 200 engagés – 100 qualifiés pour le tour suivant – 61 exempts (entrée en lice de toutes les équipes évoluant en DÉPARTEMENTAL + 16 équipes de RÉGIONAL 3)
- 2^{ème} tour : 31.08.2025 : 150 engagés – 75 qualifiés pour le tour suivant – 11 exempts (entrée en lice des clubs jusqu'au RÉGIONAL 1)
- 3^{ème} tour : 14.09.2025 : 80 engagés – 40 qualifiés pour le tour suivant – 6 exempts (entrée en lice des 5 clubs du NATIONAL 3)
- 4^{ème} tour : 28.09.2025 : 44 engagés – 22 qualifiés pour le tour suivant – 2 exempts (entrée en lice des 4 clubs du NATIONAL 2)
- 5^{ème} tour : 12.10.2025 : 24 engagés – 12 qualifiés pour le tour suivant – (entrée en lice des 2 clubs du NATIONAL)
- 6^{ème} tour : 26.10.2025 : 12 engagés – 6 qualifiés pour le tour suivant

- Tirage du 1^{er} Tour de la Coupe de France du 24.08.2025 à 15 h (réalisé par la Commission et en ligne sur internet le 21.07.25)
- Tirage du 2^{ème} Tour de la Coupe de France du 31.08.2025 à 15 h (*réalisé par la Commission et en ligne sur internet le 21.07.25)

* L'ordre des rencontres du 2^{ème} Tour de la Coupe de France sera définitivement entériné le lundi 25.08.25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification.

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima



Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard



PUBLIÉ LE 22/07/2025